

Annulation – Bagages Contrat n° AX2016011

TABLEAU DES GARANTIES

Frais d'Annulation de Voyage

		Plafond de garantie et franchise
Remboursement des frais d'annulation facturés par l'organisateur en cas de :		
VOYAGES DE 0 A 15 000 € PAR PERSONNE		
1/ Maladie, Accident décès de l'assuré, de ses accompagnants assurés ou de son conjoint* ne voyageant pas		1/ et 2/ 50 € par personne
2/ Décès d'un membre de la famille** ne voyageant pas		3/ 4/ et 5/ 10 % du montant du sinistre minimum 100 € par personne
3/ Maladie, Accident d'une personne ne voyageant pas, avec ou sans lien de parenté (hors conjoint*)		
4/ Décès d'une personne, avec ou sans lien de parenté, ne voyageant pas (hors membre de la famille**)		
5/ Tout événement aléatoire justifié		
VOYAGES DE 15 001 A 50 000€ PAR PERSONNE		
6/ Pour tout motif d'annulation et pour tous les assurés		6/ 10% du montant du montant du sinistre minimum 500 € par personne Indemnité maximum : 50 000 € par personne, 135 000 € par évènement

* Conjoint : de droit ou de fait

**Membres de la famille : selon définition prévue au contrat

Bagages

	Plafond de garantie	Franchise
Capital assuré		
A/ Sur présentation de justificatif Ou	A/ 2 000 € par personne Plein par événement : 10 000 €	A/ 45 € par dossier
B/ Non-présentation de justificatif	B/ 150 € forfaitaire par personne Plein par événement : 750 €	B / Sans franchise
Indemnisation maximum en cas de vol caractérisé des objets de valeur	500 € par personne	50 € par personne
Indemnisation maximum en cas de vol caractérisé des objets personnels	1 000 € par personne	50 € par personne
Dépenses justifiées de première nécessité en cas de retard de livraison		24 heures
A/ Sur présentation de justificatifs d'achat Ou	A/ 300 € par personne	
B/ Non-présentation de justificatifs d'achat	B/ 50 € forfaitaire par personne	
Frais de réfection des papiers d'identité	200 € par personne	Sans franchise

Pour déclarer vos sinistres assurances Annulation, Bagages

Connectez-vous sur le site : www.gestion.presenceassistance.com

- Complétez le champ « numéro de votre dossier voyage » avec le numéro de dossier figurant sur votre facture d'inscription.
- Complétez le champ « nom du voyageur principal » par vos noms et prénoms.
- Remplir le formulaire de déclaration de sinistre qui vous permettra d'obtenir en quelques « clics » un mail reprenant votre numéro de dossier et l'ensemble des pièces à fournir.

Par l'intermédiaire de ce site vous pourrez nous transmettre vos justificatifs et suivre l'état d'avancement de votre dossier en temps réel.

Ce document est un résumé des garanties. Nous vous engageons à prendre connaissance des obligations et exclusions de ce contrat contenues dans le texte intégral disponible sur simple demande auprès de votre agence de voyage